



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

12 février 2013

Action institutionnelle

Signature de la Convention pour l'égalité dans l'éducation

George PAU-LANGEVIN, Ministre délégué chargée de la réussite éducative et Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes ont signé le jeudi 7 février à Orléans la **convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif**. Cette convention manifeste l'engagement de six ministères à construire la société de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les ministres ont ainsi lancé les programmes d'éducation à l'égalité et au respect mutuel entre les filles et les garçons. Auparavant les ministres avaient



ouvert un séminaire de travail conjoint avec l'Association des Régions de France (ARF) sur la mixité dans l'orientation, les filières de formation et les métiers (Photo, © Myriam DECORNOY).

[Retrouver le dossier et télécharger la convention sur notre site](#)

Excision : Najat VALLAUD-BELKACEM annonce le renforcement des sanctions

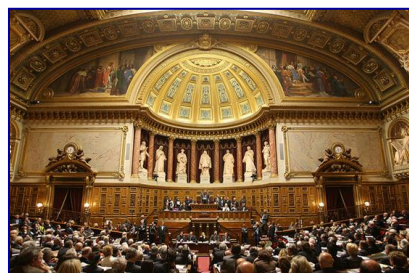


Pour lutter contre l'excision, encore pratiquée sur le sol français, la ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a assuré le 7 février que le gouvernement présenterait avant fin février un projet de loi visant à renforcer les sanctions envers les personnes jugées coupables d'incitation à pratiquer ces mutilations génitales féminines. Répondant à une question au **Sénat** de l'écologiste Kalliopi ANGO ELA, Najat VALLAUD-BELKACEM a rappelé que ces pratiques ont récemment fait l'objet d'une condamnation de l'ONU, qui a appelé à y mettre fin. « *La France est l'un des premiers pays à avoir pris à bras-le-corps ce sujet, jugé et condamné les familles responsables de ces mutilations sexuelles féminines. Dans notre code pénal, l'excision est un crime jugé en cour d'assises* », a-t-elle souligné.

[Retrouver la question et la réponse sur le site du Sénat](#)

Provocations à la discrimination en raison du sexe, de l'orientation sexuelle...

Le **Sénat** a voté jeudi 7 février 2013 à l'unanimité une proposition de loi visant à prescrire au bout d'un an, au lieu de trois mois, la provocation à la discrimination en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap (synthèse du 22 janvier). Le texte avait été déposé à l'Assemblée nationale par Catherine QUERE et Jean-Marc AYRAULT en octobre 2011, qui l'avait adopté à l'unanimité également un mois plus tard. C'est Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, qui a défendu pour le gouvernement cette proposition de loi à laquelle elle tenait particulièrement et qui visait à « *mettre fin aux discriminations entre les discriminations* ».



Najat VALLAUD-BELKACEM pour le non-cumul des mandats

« *Je veux respecter la lettre et l'esprit de la réforme du non-cumul* », dans un entretien au **Progrès** du 4 février, cité par **Libération** du 5 février, la ministre des Droits des femmes, a décidé d'anticiper la création de la Métropole européenne et la loi sur le cumul des mandats, deux projets auxquels elle adhère entièrement souligne-t-elle.

[Retrouver l'entretien avec Najat Vallaud-Belkacem](#)

Tour d'horizon de l'action des ministres pour l'égalité

Le premier gouvernement paritaire de la République, sous l'égide du Premier ministre, s'est mobilisé pour mettre au cœur de ses politiques les Droits des femmes et faire progresser l'égalité dans toute la société. Au delà de l'évolution des méthodes de travail, **les ministres s'engagent personnellement** pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère des Droits des femmes a mis en ligne un tour d'horizon de leurs actions.

[Retrouver l'information sur notre site](#)

Promotion du sport féminin

Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, et Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, se sont rendues dans le Val-de-Marne le 6 février pour rencontrer les jeunes femmes licenciées de l'association sportive féminine de Choisy-le-Roi. A cette occasion, les deux ministres ont fait un point d'étape sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la féminisation du sport, définie lors du premier **Comité Interministériel des droits des femmes** le 30 novembre 2012 : objectif de parité dans les fédérations sportives, promotion du sport féminin et féminisation de la liste des événements couverts par le décret « TSF » (Télévision sans frontière) sur la diffusion des événements sportifs majeurs.

« Au Tour des Parents : de la consultation de l'action »

La restitution nationale de la concertation sur les missions de service public en matière de petite enfance et de parentalité (synthèse du 9 novembre 2012) aura lieu le **samedi 16 février** à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris en présence de Dominique BERTINOTTI, ministre de la Famille. Une conférence de presse suivra l'évènement animé par Jamy GOURMAUD, présentateur de l'émission « C'est pas sorcier ».

<http://au-tour-des-parents.fr/>

Le CSEP examine des scénarios de réforme du congé parental



La ministre des droits des femmes a réuni le 8 février le **Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** (CSEP). Elle a présenté aux partenaires sociaux des scénarios de réforme du congé parental. Elle a rappelé sa demande que la négociation sur la qualité l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail se conclue avant la fin du premier trimestre 2013, comme cela a été convenu lors de la grande conférence sociale. Elle s'est félicitée qu'un calendrier de négociation soit désormais fixé. A l'issue de cette

séance, elle salue l'existence d'un large accord sur les objectifs de cette réforme : accroître le niveau d'emploi des femmes ; favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales ; et contribuer au financement des services d'accueil de la petite enfance.

Haut Conseil de la famille

Par arrêté du Premier ministre en date du 6 février 2013 (**Journal officiel** du 8 février), Bertrand FRAGONARD est nommé président du **Haut Conseil de la famille** (HCF). Par un second arrêté du Premier ministre en date du 6 février 2013, sur proposition de la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, plusieurs membres du **Haut Conseil de la famille** ont été nommé-es au titre du code de l'action sociale et des familles (personnalités nommées en raison de leur compétence et de leur expérience). On signalera ici en particulier les noms d'Hélène PERIVIER et d'Irène THERY. Signalons également que, par décret du 4 février (**Journal officiel** du 5 février), « *la politique d'accueil de la petite enfance* » entre dans les missions du HCF.

Bilan du FGIF en 2012

Le **Service des droits des femmes et de l'égalité** de la Direction générale de la cohésion sociale a diffusé un bilan du **Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes** (FGIF), en 2012 détaillé par région, par département, par réseau d'accompagnement et par banque. Après une légère diminution du nombre de garanties sur les trois premiers trimestres, l'activité s'est redressée en fin d'année, permettant une augmentation de 3 % par rapport à 2011. Il y a eu 1 549 garanties mises en place, et le montant total garanti a augmenté de 9 %. Le montant moyen garanti est légèrement supérieur (+ 5 %) à l'année dernière avec un montant moyen équivalent à 15 521€. Parmi les banques qui ont mobilisé le FGIF, les banques mutualistes représentent près de 80 % de l'activité. A noter toutefois, une sollicitation plus forte du FGIF de la part des banques privées, parmi lesquels la BNP (+ 13 %) et la Société Générale (+ 47%). En matière de création d'emploi, le FGIF a permis la création et la consolidation de 2 222 emplois en 2012, il gagne en efficacité : les emplois créés ou consolidés représentent 11,5 % de plus qu'en 2011.

L'insertion sociale et professionnelle des femmes en grande précarité

Une Fiche d'expérience « Profession banlieue » intitulée « L'insertion sociale et professionnelle des femmes en grande précarité » a été mise en ligne sur la base documentaire du **Secrétariat général à la ville**. La fiche a été réalisée par l'Association d'accompagnement global contre l'exclusion (ADAGE). ADAGE propose un éventail d'actions (groupes de parole, de recherche d'emploi, halte-garderie éphémère, chantier d'insertion...) qui permet d'accueillir les femmes quels que soient leur âge, leur diplôme, leur projet professionnel ou leur niveau de difficulté. Ces actions respectent toutes un même principe : positionner le choix de la personne accompagnée au cœur de la démarche.



[Retrouver la fiche sur la base documentaire du Secrétariat général à la ville](#)

Féminisation des conseils d'administration des sociétés cotées à l'échelle européenne

La commission des lois du **Sénat** s'engage pour la féminisation des conseils d'administration des sociétés cotées à l'échelle européenne. Proposée par la commission des lois, la résolution européenne sur la directive relative à la parité dans les conseils d'administration des grandes sociétés cotées devient résolution du Sénat. Réunie le mercredi 16 janvier sous la présidence de Jean-Pierre SUEUR (SOC - Loiret), la commission des lois du Sénat a adopté, sur la proposition de Catherine TROENDLE (UMP - Haut-Rhin), une proposition de résolution européenne sur la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, présentée à l'initiative de la commissaire européen Viviane REDING et transmise au Sénat le 27 novembre 2012 au titre de l'article 88-4 de la Constitution.

[Lire le communiqué sur le site du Sénat](#)

Sénat : auditions relatives au projet de loi ouvrant le mariage aux couples du même sexe

Du **12 au 16 février**, la commission des lois du Sénat poursuit les auditions relatives au projet de loi ouvrant le mariage aux couples du même sexe. Elle reçoit : mardi 12 février, des représentants des cultes ; mercredi 13 février, des personnalités qualifiées dans le champ de la psychanalyse ; jeudi 14 février, des personnalités qualifiées dans le champ de la philosophie ; jeudi 14 février, des personnalités qualifiées dans le domaine du droit. Ces auditions sont publiques et ouvertes à la presse. Elles seront retransmises en direct, en vidéo, sur le site du Sénat et pour certaines, via le compte Twitter. Le 12 février le texte a été voté par 329 voix contre 229 à l'**Assemblée nationale**. Le projet de loi doit désormais être examiné par le Sénat.



[Retrouver le dossier vidéo sur le site du Sénat](#)

Améliorer les services rendus par les relais assistants maternels

Une proposition de loi de Jean-Marie SERMIER et plusieurs de ses collègues visant à améliorer les services rendus par les relais assistants maternels a été déposée à l'Assemblée nationale.

[Retrouver le texte sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Mission d'information sur les immigrés âgés

La Conférence des Présidents de l'**Assemblée nationale** du 20 novembre 2012 a décidé, sur proposition du Président de l'Assemblée nationale, de créer une mission d'information sur les immigrés âgés. La mission a été lancée officiellement le 14 janvier dernier a fait l'objet d'un article dans **Le Monde** (daté du 18 janvier). Le quotidien explique que les femmes feront l'objet d'une attention particulière. En effet, « *plus de 50 % des immigrés âgés sont (...) des femmes* », elles « *ont souvent rejoint leur mari tardivement en France. Beaucoup parlent mal le français, et, au décès de leur conjoint, elles se retrouvent totalement isolées et sans ressources* ».

[Retrouver les travaux de la mission sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Présentation du guide « Un salaire égal pour un travail de valeur égale »

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes 2013 et à l'occasion de la parution du guide « Un salaire égal pour un travail de valeur égale », Dominique BAUDIS, **Défenseur des droits**, organise une matinée de présentation du guide suivie d'échanges sur l'évaluation et la classification des emplois et la revalorisation des emplois féminins le vendredi 1er mars à Paris en présence de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes.

Haute-Loire : animation locale de la politique de lutte contre les violences conjugales

Dans le cadre de la structuration de l'animation locale de la politique de lutte contre les violences conjugales, pour une orientation et une prise en charge cohérente et rapide des victimes, une trentaine de représentants des acteurs du réseau de lutte contre les violences conjugales de l'arrondissement du Puy-en-Velay, se sont réunis le 4 février à la Préfecture, lors d'une formation sur le thème « Construire une culture départementale de réseau participatif » à l'initiative de la **chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité**.



Deux autres formations se sont tenues pour les réseaux locaux des arrondissements d'Yssingeaux et de Brioude, le 7 et 8 février. Dans le cadre des formations/actions initiées depuis 2007 en Haute-Loire, ces journées de travail ont plusieurs objectifs : l'appropriation d'une culture commune autour de la notion de réseau parce que l'interprétation du réseau est différente d'un acteur à l'autre ; une meilleure compréhension des enjeux d'un travail en réseau ; l'identification de manière claire et lisible les bénéfices retirés par les acteurs d'un travail en réseau ; une meilleure connaissance des différentes connexions entre acteurs et partenaires ; de permettre aux professionnels de mesurer leur appartenance à ce réseau de lutte contre les violences conjugales. L'intérêt est triple : pour la victime, mieux se repérer parmi les acteurs ; obtenir une réponse adaptée à sa problématique par une orientation rapide et cohérente vers le professionnel le plus compétent au regard de sa situation ; pour les professionnels, mieux se connaître et se reconnaître, déterminer et apporter en commun, une réponse globale et cohérente aux victimes et prévenir les situations de crise ; pour les institutions, affirmer leur rôle et leurs objectifs et favoriser une politique de prévention. Sur la base du travail effectué en formation, les acteurs locaux de la prise en charge des victimes majeures, auteurs et enfants exposés aux violences conjugales des trois arrondissements du département élaboreront, ensemble, un référentiel départemental commun avec un organigramme. Ce travail interviendra en complément des diverses formations suivies par les professionnels locaux.

« Sciences en tous genres » en Haute-Saône et à Luxeuil-les-Bains



Les métiers techniques et scientifiques se déclinent aussi au féminin. En Haute-Saône, une opération intitulée « sciences en tous genres » s'est déroulée du 21 au 25 janvier. Elle a donné lieu à de nombreuses actions, dans divers établissements, à travers l'ouverture d'entreprises aux lycéennes et aux lycéens ou à travers la participation de professionnel-les aux ateliers de découverte des métiers du bâtiment pour les collégiens et collégiennes. En clôture de l'opération, une table-ronde animée par Sylvie MALO, inspectrice de l'éducation nationale de

l'information et de l'orientation et Mélanie GEOFFROY, **chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité** de la Haute-Saône, a permis aux différents participants de témoigner de leurs parcours professionnels et/ou de leur formation.

[Retrouver le dossier sur le site de l'Académie de Besançon](#)

Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

Le **Parlement européen** a voté le 6 février 2013 une résolution sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en vue de la 57^e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies (Lire également ci-dessous).

[Retrouver le texte adopté sur le site du Parlement européen](#)

Election de Nicole AMELINE à la présidence du CEDAW

La 54^e session du le **Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** se déroule à Genève du 11 février au 1^{er} mars. Le Comité a ouvert ses travaux en élisant Nicole AMELINE, experte de la France, au poste de Présidente. Nicole AMELINE a souligné qu'elle s'attacherait à assurer la visibilité du Comité tant à Genève qu'à New York et à persévérer dans l'amélioration de ses méthodes de travail. Nicole Ameline a été ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle en charge de l'ensemble du champ des droits des femmes. C'est la première fois que la France préside ce comité onusien depuis sa création. Placé depuis le 1^{er} janvier 2008 sous la responsabilité du **Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations unies** à Genève, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un organisme composé de 23 experts indépendants du monde entier spécialistes des droits des femmes. Ce Comité est chargé de veiller à la bonne application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, fréquemment dénommée sous son acronyme anglais CEDAW) par les Etats parties. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes constitue une véritable charte internationale des droits des femmes. Adoptée le 18 décembre 1979 et entrée en vigueur en tant que Traité international le 3 janvier 1981, la Convention compte aujourd'hui 185 Etats parties, soit plus de 90 % des membres des Nations Unies.



57^e session de la Commission de la condition de la femme



La 57^e session de la **Commission de la condition de la femme** aura lieu au Siège des Nations Unies, à New York, du **4 au 15 mars 2013**. Organe de prise de décisions politiques au niveau mondial, la Commission de la condition de la femme (CSW) est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), consacrée exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de la femme. Chaque année, des représentant(e)s des Etats Membres se réunissent au Siège des Nations Unies à New York pour évaluer les progrès accomplis au niveau de l'égalité des sexes, identifier les défis, établir des normes mondiales et élaborer des politiques concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes et la promotion des femmes à travers le monde. La session 2013 se focalisera sur « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles », thème prioritaire de la session. Le thème examiné sera « Le partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris les soins donnés dans le contexte du VIH/sida ». La ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, sera présente à la CSW les **lundi 4 et mardi 5 mars**.

Geneviève FRAISSE ne veut pas de la médaille

Nous signalons dans notre synthèse du 7 janvier la promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur de Geneviève FRAISSE. La philosophe et historienne de la pensée féministe (ses recherches portent notamment sur la controverse des sexes d'un point de vue épistémologique et politique), nous a contacté pour nous indiquer qu'elle n'acceptait pas cette décoration qui lui a été remise « à l'insu de son plein gré » au titre de l'enseignement et de la recherche. En effet, comme elle avait répondu à plusieurs reprises aux membres de cabinets ministériels (en charge des Droits des femmes) qui la contactaient à ce sujet, elle ne souhaite pas recevoir la Légion d'honneur. Geneviève FRAISSE est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique, professeure Honoris Causa de l'université de Santiago du Chili, auteure de plus d'une douzaine d'ouvrages et de très nombreux articles, et chargée d'un enseignement sur le thème « Pensée des sexes et démocratie » à Sciences Po dans le cadre de PRESAGE. Elle nous a expliqué que seule la reconnaissance de sa production comptait à ses yeux.



Egalité et non discrimination

« A vos talons, citoyens ! »

Il y a deux ans à l'occasion de la Journée internationale des femmes, **Marie Claire** se transformait durant quelques pages en **Pierre Marie** et célébrait la Journée internationale des droits des hommes... L'année dernière, le magazine avait grimé en hommes des femmes comme Anne HIDALGO, Rachida DATI ou Anne LAUVERGEON, leur demandant d'imaginer ce qu'aurait été leur carrière si elles avaient été des hommes (synthèses du 16 février 2011 et 9 février 2012). Une nouvelle fois, **Marie Claire** cherche à faire le buzz autour du 8 mars par une série de photos surprenantes. Cette année, le journal fait poser des hommes « *en talons* ». Le nageur Camille LACOURT, l'eurodéputé Daniel COHN-BENDIT, les chanteurs CHRISTOPHE ou Julien DORE, le comédien et réalisateur Antoine DE CAUNES (photo © Christian KETTIGER/Marie Claire) « *se mobilisent pour les femmes* » annonce le mensuel sous le titre « *A vos talons, citoyens !* ». Et **Marie Claire** d'expliquer qu'ils ont accepté de « *porter, le temps d'une séance photo, l'escarpin rouge, symbole s'il en est de l'ultra-féminité* ». Avec le blog du **Monde** consacré à Internet on peut se demander si « *l'escarpin, symbole de la séduction, peut devenir un symbole de la lutte contre le sexisme ?* ». Selon les journalistes du quotidien « *sur Twitter, les commentaires se partagent entre amusement et scepticisme* ». Ce qui est sûr c'est que **Marie Claire** n'est pas devenu « *ultra-féministe* », qui consacre sa une aux « *grandes jalouses* » ou à la mode (100 pages avec trois couvertures différentes en kiosque pour les lectrices : « *sexy glam* », « *color rock* » ou « *fatal chic* »).



Contre le masculinisme. Petit guide d'autodéfense intellectuelle

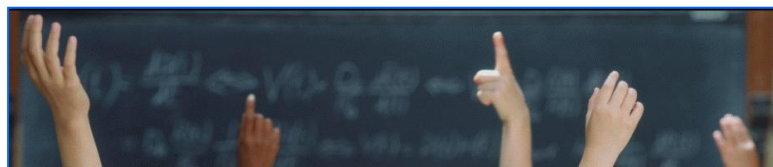


Un collectif de Grenoble a publié en 2012 un outil « *d'autodéfense intellectuelle* » pour identifier les discours et les pratiques masculinistes, de manière à pouvoir mieux les repérer et les « *démonter* ». Le texte se découpe en quatre parties. D'abord une mise en contexte, au travers de laquelle les auteurs tentent une définition du masculinisme et retracent l'histoire de ce mouvement en présentant ses principaux acteurs. Ensuite, deux parties thématiques où sont décortiqués les thèmes favoris des masculinistes : « *les pères bafoués* » et « *les violences subies par les hommes* ». Enfin, la dernière partie aborde la question de la prétendue « *crise de la masculinité* ».

[Télécharger la brochure « Contre le masculinisme »](#)

Lancement de Voix de Mômes

Voix de Mômes est un blog créé à l'initiative de l'association **Genre et Ville** qui lutte contre toutes les discriminations de sexe ou de genre. Ce blog a pour vocation d'offrir une tribune à tous les enfants, ados, parents, familles qui ne se reconnaissent pas dans les valeurs discriminatoires portées et diffusées largement à l'occasion des débats sur l'ouverture du mariage aux personnes du même sexe et/ou qui subissent des discriminations infondées sur leur genre ou leur orientation sexuelle. **Voix de Mômes** est également « *ouvert aussi à toutes celles et ceux qui veulent raconter de belles histoires* » et un lieu de partage d'informations.



Essonne : Féminin/masculin, littérature stéréotypée ?

Nous annonçons (synthèse du 28 janvier) une journée d'étude sur le thème « Féminin/masculin, littérature stéréotypée ? » qui se tiendra à l'Université d'Evry le **vendredi 1^{er} mars**. « *Quelles sont les représentations du féminin et du masculin dans la littérature ? Existe-t-il des stéréotypes à déconstruire dans les productions littéraires ? Comment les professionnel·les du monde littéraire envisagent cette problématique ? De façon plus spécifique, quelles bonnes pratiques existent dans le domaine de la littérature de jeunesse concernant la déconstruction de stéréotypes de genre ?* » Autant de questions auxquelles ce colloque, organisé par le Conseil général dans le cadre de son Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de sa lutte contre les discriminations, s'attachera à répondre pour promouvoir davantage la culture de l'égalité en Essonne.



Mettre en place des actions pour favoriser l'égalité filles-garçons

Le **Centre Hubertine Auclert (CHA)** et la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France** viennent de publier « Mettre en place des actions pour favoriser l'égalité filles-garçons : mémento à l'usage des chefs d'établissement ». Ce guide a été conçu dans le cadre du groupe de travail de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, réunissant les trois rectorats franciliens, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile de-France, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Centre Hubertine Auclert, afin de proposer un outil à l'attention des chefs d'établissement scolaires pour promouvoir l'égalité des sexes.

[Télécharger le mémento sur le site du CHA](#)

Les écoles « maternelles » en question

« Une députée PS veut débaptiser les maternelles » tremble **Le Figaro** du 3 février qui voit dans une question écrite au gouvernement de la députée Sandrine MAZETIER (photo) une « proposition pour le moins incongrue ». « Un qualificatif apparemment trop sexiste à ses yeux » juge le quotidien qui souligne que la députée est « décidément portée sur l'analyse sémantique » car elle propose des noms de remplacement : « première école » ou encore « école élémentaire », si l'école couramment appelée primaire prenait officiellement le nom « d'école primaire ».



Bilan du congrès de Femmes Solidaires



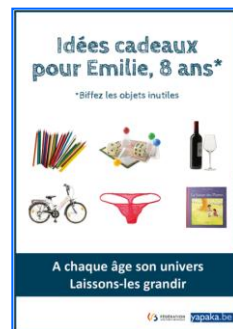
Femmes solidaires a tenu son congrès les 25, 26 et 27 janvier derniers (synthèse du 14 janvier). Plus de 300 déléguées venues des quatre coins de France et Outre mer, des femmes de la planète se sont rencontrées, ont échangé pour construire ensemble une société, un monde sans domination, un monde sans violence, un monde dans lequel les droits les plus fondamentaux seraient respectés notamment le droit fondamental des femmes à disposer

de leur corps. Sous le titre « *Nos valeurs et notre combat ne sont pas franco-français* », **L'Humanité** du 4 février donne la parole à Sabine SALMON (photo), la présidente du mouvement, qui dresse le bilan du congrès comme par exemples la construction d'un féminisme populaire et universel ou la création d'un réseau international laïque pour les droits des femmes.

[Retrouver l'entretien avec Sabine Salmon sur le site de L'Humanité](#)

Belgique : lutte contre l'hypersexualisation des enfants

Yapaka est un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** de Belgique. La coordination vient de publier un livre intitulé « Hypersexualisation des enfants ». Selon le résumé, « *l'hypersexualisation indique la pression qui pousse les enfants à entrer dans une sexualité abusive qui n'est pas de leur âge et qui vient entraver leur processus de développement et leur propre rythme d'appropriation de la sexualité, la construction de leur vie psychique. L'hypersexualisation rejoint la problématique plus large de l'adultification et de tous les désirs, conscients et inconscients dans lesquels les adultes peuvent emprisonner les enfants: cela peut aller des attentes scolaires démesurées à l'hypersexualisation des enfants dont les concours de mini-miss sont un exemple. Prévenir parents, éducateurs et pouvoirs publics des conséquences désastreuses sur l'enfant de ce climat ambiant, soutenir l'éducation aux médias et le sens critique, remettre à l'honneur la créativité et le jeu comme élément de développement de l'enfance... sont des pistes évoquées à construire ensemble* ».



[Retrouver le dossier sur le site Yapaka.be](http://www.yapaka.be)

« Inégaux jusqu'au bout des cheveux »

Dans une tribune publiée par **Libération** le 5 février, Hélène KLOECKNER, coordinatrice du **Laboratoire de l'égalité**, revient sur cette affaire de salon de coiffure condamné au Danemark (synthèse du 28 janvier). Selon elle « *la Cour européenne de justice doit statuer (...), et imposer aux salons de coiffure qu'ils établissent leurs tarifs en fonction du type de coupe, et non plus en fonction du sexe* ».

[Lire la tribune sur le site de Libération](#)

« Le féminisme au-delà des idées reçues » de Christine BARD

Sous le titre « *Déconstruire les clichés sur le féminisme* », **L'Humanité** du 24 janvier annonce la publication du livre de Christine BARD « Le féminisme au-delà des idées reçues » (Editions **le Cavalier Bleu**) un ouvrage qui rappelle que le combat du mouvement féministe « *est toujours d'actualité* ». « *En vingt idées reçues, Christine BARD fait la part du mythe et de la réalité, montre la complexité d'un mouvement aux contours incertains et aux causes multiples et nous fait découvrir l'histoire passionnée et passionnante des féministes* » indique l'éditeur sur son site.



Tâches ménagères, divorce et libido

On passera rapidement ici sur deux études annoncées fin janvier et que l'on a retrouvées ici ou là sur Internet. Une étude norvégienne qui démontrerait que plus un homme participe aux tâches ménagères, plus il risque le divorce, et une étude publiée dans le numéro de février de la **Revue Américaine de Sociologie** qui montrerait que plus un homme marié accorde de temps aux tâches ménagères comme la cuisine ou les courses, moins il a de relations sexuelles...

Radhia NASRAOUI reçoit le prix Olof Palme pour les droits de l'Homme (rectificatif)

Dans notre synthèse nous écrivions le nom l'avocate tunisienne Le 25 janvier 2013, l'avocate tunisienne qui a reçu en Suède le prix Olof Palme pour les droits de l'Homme, Radhia NASRAOUI, avec un S de trop. La voici correctement orthographiée avec toutes nos excuses.

Egalité dans la vie professionnelle

« Pour l'Égalité des salaires entre les hommes et les femmes ... Maintenant ! »

Une nouvelle action de la campagne « Pour l'Égalité des salaires entre les hommes et les femmes ... Maintenant ! » s'est tenue le samedi 9 février à Montreuil. Les associations ont diffusé des tracts et récolté des signatures pour leur pétition. Elles voient dans les « *accords de compétitivité* » la « *précarité et la flexibilité renforcées, la baisse des salaires encouragée et les licenciements facilités* ». Et de demander une nouvelle fois « *la revalorisation des métiers et l'augmentation des salaires dans tous les secteurs féminisés* ». La campagne a été lancée par le **Collectif national des droits des femmes** (CNUF), **Femmes Egalité**, **ATTAC** et la **Maison de Femmes** de Montreuil. Elle est soutenue par plus d'une quarantaine d'organisations (synthèses des 29 mars, 30 mai, 6 juillet, 20 septembre et 23 septembre 2011, 15 juin, 3 août et 18 octobre 2012).

Françoise GRI, la nouvelle directrice générale de Pierre & Vacances

« *L'actionnaire peut s'appuyer sur cette femme de tête pour faire du bon boulot (...). Les femmes peuvent compter sur sa volonté de parité : cette pro est une incarnation du management anglo-saxon* ». **Challenges** du 31 janvier dresse le portrait de Françoise GRI, tout juste nommée directrice générale du groupe **Pierre & Vacances Center Parcs**, leader européen du tourisme de proximité. Françoise GRI a été présidente-directrice générale de **ManpowerGroup** (France et Europe du Sud) et est membre du Conseil de surveillance de **Rexel** et des conseils d'administration d'**Edenred** (ex-Accor Services) et du **Crédit agricole**. Françoise GRI tient un blog sur les mutations du monde du travail et est l'auteure de « Women power. Femme et patron » sur la place des femmes dans l'entreprise aux éditions du **Rocher**.



Les hommes, sujets et acteurs de l'égalité professionnelle

« *Pour faire progresser durablement l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans les entreprises, il est nécessaire d'impliquer directement les hommes. Plus profondément, il s'agit de faire prendre conscience aux hommes que le modèle de domination masculine a un coût et que ceux-ci ont plus à gagner dans l'égalité qu'ils n'ont à perdre. La compétition peut-elle enfin céder à la coopération ?* ». Pour présenter et échanger autour du nouveau guide de l'**Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises** (ORSE) : « Hommes, acteurs et sujets de l'égalité », en partenariat avec le MEDEF, l'ORSE organise une conférence-débat le **vendredi 1^{er} mars** à Paris.

[Inscription en ligne sur le site de l'ORSE](#)

Décrypter et désamorcer attitudes et comportements sexistes en milieu professionnel

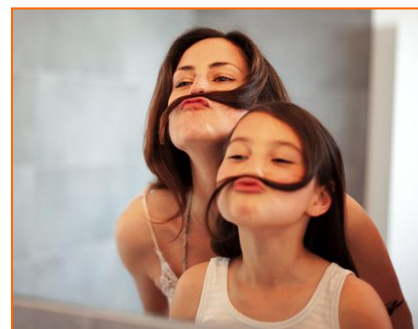


Social Builder propose aux jeunes professionnel-les un nouvel atelier-formation « Décrypter et désamorcer les attitudes et les comportements sexistes en milieu professionnel ». A travers des jeux de rôles basés sur des situations réelles et fictives, l'atelier-formation permet à chacun-e de décrypter et se positionner face à des situations vécues ou interprétées comme sexistes dans le milieu professionnel. L'atelier se tiendra le **samedi 23 février** à Paris.

[Retrouver le programme sur le site de Social Builder](#)

Campagne Orange pour l'égalité professionnelle

On se souvient de l'une des belles affiches du concours « Nous, les hommes et les femmes » (CRIPS, ACSE, INPES), le visuel de la campagne d'Orange actuellement dans la presse (ci-contre) n'est pas sans rappeler la jeune femme « moustachue » primée au Festival de graphisme de Chaumont en 2008. Le texte « *Heureusement, je n'ai pas besoin de me déguiser pour avoir des responsabilités* » vient renforcer la photo de la campagne. Et Orange d'expliquer que « *l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur de (sa) stratégie d'entreprise* ».



« *Partout dans le monde* », indique l'opérateur, « *nous nous engageons pour l'égalité salariale, la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les métiers, l'accès des femmes aux postes à responsabilité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée* ».

[Retrouver le dossier sur l'égalité professionnelle sur le site d'Orange](#)

« Femmes, l'enjeu de l'amour et du pouvoir »

Sous le titre « *Femmes, l'enjeu de l'amour et du pouvoir* », **Madame Figaro** du 9 février se demande comment le couple résiste à la réussite professionnelle des femmes ? Le magazine publie les témoignages de « *quelques femmes d'influence* » qui racontent « *sans fard, leur jeu d'équilibriste entre énergie professionnelle et vie conjugale* », et les décryptages d'Eléna FOURES, coach, et de Jacques-Antoine MALAREWICZ, psychiatre.

L'UES Sagemcom entend renforcer l'égalité professionnelle

Selon **Liaisons sociales** quotidien du 7 février « *les partenaires sociaux de l'UES Sagemcom ont unanimement signé le 14 décembre 2012 un accord triennal d'égalité professionnelle. Concernant environ 1 200 salariés l'accord comporte un dispositif de dons de jours de congés* ».

50^e congrès de la CGT

Le 50^e congrès de la CGT se tiendra du **18 au 22 mars** à Toulouse et verra une représentation à parité des délégués : 500 femmes et 500 hommes. L'égalité professionnelle entre les hommes les femmes et les hommes revient comme un fil rouge dans le **Document d'orientation** proposé aux congressistes. Un document qui prend d'ailleurs pour exemple le rôle de la commission « femmes/mixité » qui a permis l'élaboration d'une « Charte pour l'égalité femmes-hommes ».



« *Le document d'orientation du 50^e congrès, irrigué des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en est l'illustration* » indique le syndicat. La CGT voit également en son sein « *une progression constante de la syndicalisation des femmes* » ce qui oblige l'organisation à se transformer « *pour favoriser l'exercice des responsabilités à tous les niveaux* ». On regrettera cependant que la direction confédérale sortante n'ait pas repris à son compte dans la modification de ses statuts la proposition de Maryse DUMAS, en charge de la formation des dirigeants syndicaux, qui indiquait en mars 2012 que la CGT pourrait aller en 2013 au-delà de ses statuts actuels (adoptés en 1995 ceux-ci précisent que la CGT « *agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes* »), et de la « Charte pour l'égalité femmes-hommes » qu'elle a adoptée en 2007, en inscrivant dans ses statuts qu'elle est « *une organisation féministe* » (synthèse du 12 mars 2012). Mais nul doute que des amendements en ce sens seront portés par les délégué-es au congrès.

Parité et vie politique

Conseil constitutionnel : un communiqué du Haut Conseil à l'égalité

A peine installé (synthèse du 14 janvier), le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (HCE) a diffusé le 11 février son premier communiqué pour demander aux présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée Nationale de désigner trois femmes au **Conseil Constitutionnel**, dans le cadre des nominations qui auront lieu début mars. « *Si ce pas symbolique fort était franchi, cela porterait la part des femmes de 17 % à 25 %* » explique le **HCE**. « *Ces nominations marqueraient la volonté de l'Etat de moderniser cette grande instance de la République en visant une composition paritaire en 2016. Cela confirmerait l'élan observé depuis mai dernier, avec notamment le premier gouvernement paritaire en France (...)* ». Le Haut Conseil juge enfin important qu'une réflexion soit ouverte sur la nécessité ou non de marquer une nouvelle étape en faveur de la parité à l'occasion de la prochaine révision constitutionnelle et indique qu'il rendra un avis sur cette question dans les semaines à venir. Nous en profitons pour signaler deux portraits de Danielle BOUSQUET, la présidente du HCE. **La Croix** du 7 janvier dressait le portrait de la présidente du HCE sous le titre « *Elle veut porter haut et fort la cause des femmes* » et **La Vie** lui consacrait une double page dans un dossier sur les « *13 défis positifs pour l'année 2013* » (chacune des personnalités posant avec une pancarte présentant son défi - photo ci-dessus). « *Encourager les femmes actives sur tous les fronts* » s'exclamait Danielle BOUSQUET soulignant que tout ne pourra pas être résolu en deux ou trois ans mais que « *nous pourrons avancer sur des questions clés* ».



« *Une occasion à ne pas rater* » estiment de nombreuses féministes et personnalités politiques qui s'expriment sur ces nominations... Anne-Cécile MAILFERT, porte-parole d'**Osez le féminisme!** et Chris BLACHE, pour **La Barbe**, signent par exemple une tribune mise en ligne sur le site du **Monde** pour demander aux présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat « *de faire la démonstration de leur détermination à ne plus freiner l'accès des femmes aux plus hautes sphères du pouvoir et des responsabilités publiques* ». De nombreuses personnalités ont rajouté leur nom à la liste des signataires de ce texte qui rappelle la déclaration du candidat HOLLANDE le 8 mars 2012 : « *toutes les grandes instances de la République : Conseil constitutionnel, (...) seront également composées à parité. Autant de femmes que d'hommes* »... De son côté **Le Parisien** du 11 février croyait savoir, citant « *un proche du chef de l'Etat* » que « *le prochain renouvellement devrait donc voir l'arrivée de deux voire trois femmes* ». Ce sont finalement trois femmes ont été pressenties le 12 février pour assurer le renouvellement de l'institution de la rue Montpensier. François HOLLANDE et Jean-Pierre BEL ont nommé respectivement Nicole MAESTRACCI et Nicole BELLOUBET tandis que le mandat de Claire BAZY-MALAUURIE a été renouvelé par Claude BARTOLONE (Photo de gauche à droite, Nicole BELLOUBET, Nicole MAESTRACCI et Claire BAZY-MALAUURIE).

Trois femmes pressenties au Conseil constitutionnel

Avant que l'on ne voit une femme nommée à la présidence du **Conseil constitutionnel**, comme le souhaitait Jean-Louis DEBRE, l'actuel président (synthèse du 28 janvier), les mandats de trois des neuf membres nommés arrivent à terme, dont ceux des deux seules femmes qui y siègent actuellement (Jacqueline DE GUILLENCHMIDT et Claire BAZY MALAUURIE). « *Une occasion à ne pas rater* » estiment de nombreuses féministes et personnalités politiques qui s'expriment sur ces nominations... Anne-Cécile MAILFERT, porte-parole d'**Osez le féminisme!** et Chris BLACHE, pour **La Barbe**, signent par exemple une tribune mise en ligne sur le site du **Monde** pour demander aux présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat « *de faire la démonstration de leur détermination à ne plus freiner l'accès des femmes aux plus hautes sphères du pouvoir et des responsabilités publiques* ». De nombreuses personnalités ont rajouté leur nom à la liste des signataires de ce texte qui rappelle la déclaration du candidat HOLLANDE le 8 mars 2012 : « *toutes les grandes instances de la République : Conseil constitutionnel, (...) seront également composées à parité. Autant de femmes que d'hommes* »... De son côté **Le Parisien** du 11 février croyait savoir, citant « *un proche du chef de l'Etat* » que « *le prochain renouvellement devrait donc voir l'arrivée de deux voire trois femmes* ». Ce sont finalement trois femmes ont été pressenties le 12 février pour assurer le renouvellement de l'institution de la rue Montpensier. François HOLLANDE et Jean-Pierre BEL ont nommé respectivement Nicole MAESTRACCI et Nicole BELLOUBET tandis que le mandat de Claire BAZY-MALAUURIE a été renouvelé par Claude BARTOLONE (Photo de gauche à droite, Nicole BELLOUBET, Nicole MAESTRACCI et Claire BAZY-MALAUURIE).



La presse fait l'éloge de Christiane TAUBIRA

Avant de revenir plus longuement dans une prochaine synthèse sur le débat dans la presse, toujours aussi dense, autour du projet d'ouverture du mariage aux personnes du même sexe (synthèse du 22 janvier) étudions le traitement particulier qu'a réservé la presse à la garde des Sceaux, Christiane TAUBIRA (synthèse du 18 mai 2012). Dès le 30 janvier **Libération** n'a pas caché son admiration : « *Taubira brille, l'UMP braille* » titre le journal soulignant que la ministre de la Justice « *a défendu avec force le projet de loi* ». Quelques jours plus tard, le 5 février, on peut lire



dans les colonnes du quotidien : « *Christiane TAUBIRA parle sans notes. Un phrasé bien scandé. Un débit maîtrisé. Son discours inaugural a duré près de trois quarts d'heure et a impressionné le public* » et, signalons-le au passage, a fait grand bruit sur les réseaux sociaux, comme plusieurs de ses fous rires. Sous le titre « *« Simone VEIL », « BADINTER » et... Christiane TAUBIRA* » **Libération** résume bien le phénomène : « *si ce n'est sur le fond, la ministre emporte l'adhésion des députés sur la forme* », il y aurait même, selon « *Libé* », une « *TAUBIRA Pride* ». Et le journal de témoigner : « *depuis le début de l'examen du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, mardi dernier, le Palais-Bourbon bruisse d'admiration pour la garde des Sceaux* ». Ce que nous confirment d'autres journaux : « *Christiane TAUBIRA prend de la hauteur* » avec un « *vibrant plaidoyer républicain* » (**L'Humanité** du 30 janvier), « *Mme TAUBIRA au centre des débats* » (**Le Monde** du 31 janvier) ou « *Le débat qui a lancé Christiane TAUBIRA* » (**La Croix** du 12 février) ; même **Le Figaro**, qui continue de ferrailer contre le projet, voit en Christiane TAUBIRA une ministre « *inflexible* » (28 janvier) qui « *répond inlassablement aux attaques de la droite (...) généralement en en profitant pour tacler ses adversaires* » (29 janvier). Nos voisins belges résument tout cela dans une pleine page du **Soir** du 12 février : « *Quand le mariage pour tous accouche d'une icône* »... « *Avec fougue et poésie* », analyse le quotidien de Bruxelles, « *l'ex-maillon faible du gouvernement a changé de dimension* ». Et de voir en Christiane TAUBIRA « *une référence pour la gauche et une icône pour les homosexuels* ».

Les femmes dans la bataille des municipales à Paris

« *Un duel HIDALGO-NKM aux municipales de 2014 ?* » se demandait **Le Figaro** du 22 janvier. « *La bataille de paris a commencé* » renchérisait **Le Parisien** le 23 qui citait aussi Rachida DATI. Après la candidature d'Anne HIDALGO (synthèses des 7 et 26 septembre 2012) et les déclarations de l'ancienne garde des Sceaux, c'est en effet Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui préparerait sa candidature aux municipales de 2014 (« *NKM prépare son arrivée à Paris* » **Le Figaro** du 29 janvier ; « *NKM la tentation de Notre-Dame* » **Le Nouvel Observateur** du 31 janvier ; « *NKM bientôt candidate à la mairie de Paris* » **Libération** du 1^{er} février ; « *NKM, ça ressemble à une opération de marketing* » **Le Parisien** du 1^{er} février). Le 9 février **Le Figaro** annonce que Rachida DATI est bien « *candidate aux primaires à Paris* » alors que Chantal JOUANNO et Cécile DUFLOT sont citées comme outsiders.

Jeannette BOUGRAB publie « Ma république se meurt »

A l'occasion de la sortie de « *Ma république se meurt* » (**Grasset**) de Jeannette BOUGRAB, **Le Figaro** du 28 janvier titre « *La république de Jeannette* » et indique qu'elle « *publie un livre réquisitoire contre les atteintes à la laïcité* ». **Le Figaro Magazine** a rencontré l'ancienne secrétaire d'Etat à la Jeunesse et, sous le titre « *Le communautarisme fait reculer la république* », lui donne la parole dans son numéro du 8 février pour souligner les dangers qui menacent la laïcité comme la montée de l'islamisme et la frilosité des politiques à défendre la laïcité. **Libération** enfin, le 9 février, consacre son portrait de dernière page à Jeannette BOUGRAB sous le titre « *Laïque hard* ». Selon le quotidien « *secrétaire d'Etat auprès de SARKOZY, cette fille de harkis aux multiples contradictions défend une république laïque et féministe* ».



Le féminisme peu visible au PCF

Le 36^e Congrès du **Parti communiste français** (PCF) s'est tenu à Aubervilliers du 7 au 13 février. **L'Humanité** du 11 février consacre une édition spéciale pour rendre compte des débats et des orientations du PCF. Un petit encadré de bas de page parmi les « *points de vue de délégués* » nous apprend que « *ce congrès marque une avancée avec la prise en compte du texte du collectif national féministe diffusé à tous les communistes* » (synthèse du 26 octobre) (les non-communistes repasseront, le document n'est toujours pas en ligne NDC).



La déléguée interrogée souligne que si « *le PCF a compris le discours féministe, il lui reste à l'appliquer* ». Dans le projet de base de commune pour le 36^e congrès proposé par le Conseil national quelques lignes concernent les femmes. La direction du PCF souligne que les femmes prennent très largement leur place dans les batailles en cours, « *affrontant au passage un double mépris, tandis que chaque mesure de régression adoptée les frappe plus durement en raison de leur genre* ». « *Pourquoi faut-il encore aujourd'hui mener la bataille pour le droit à disposer de son corps et contre les violences faites aux femmes ? Combien, de par le monde, sont traitées comme des mineures, contraintes d'obéir, de se cacher, de se soumettre ? De la même manière, pourtant, aux femmes, on avait expliqué que le féminisme était un combat dépassé, balayant d'un revers de main les inégalités persistantes, le patriarcat encore vivace. Ce combat contre la domination et pour l'égalité doit se faire plus encore le combat de toute l'humanité* » souligne le PCF.

Egalité dans la vie personnelle et sociale

Les parlementaires interpellés au sujet d'une directive discriminatoire et sexiste de la FIFA



La **Ligue du Droit international des femmes** (LDIF), la **Coordination française pour le lobby européen des femmes** (CLEF) et **Femmes Solidaires** ont demandé aux députés de réagir à une circulaire de la FIFA levant l'interdiction du port du foulard islamique sur les terrains de football. « *Ce texte est scandaleux à plus d'un titre* », estiment les trois associations dans un communiqué du 7 février. Il modifie de façon discriminatoire le règlement sur la tenue des footballeurs, jusque là fixée indifféremment pour hommes et femmes, « *puisque'il précise que cette mesure ne s'appliquera qu'aux femmes* » et il « *contrevient à l'interdiction de toute expression politique ou religieuse sur le terrain, règle qui s'est appliquée avec rigueur aux footballeurs dont certains ont été réprimandés pour avoir manifesté leur appartenance à une religion* ». Les associations dénoncent enfin « *l'esprit commercial* » de l'opération, (l'adresse de fournisseurs de foulards étant intégrée dans la circulaire). Et de souligner que Catherine COUTELLE, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'**Assemblée Nationale**, ainsi que de nombreux député-es de toutes couleurs politiques ont réagi et posé des questions écrites à la ministre des Sports, Valérie FOURNEYRON, et que Brigitte GONTHIER-MAURIN, présidente de la Délégation aux droits des femmes du **Sénat** a fait savoir qu'elle posera une question orale à la ministre.

Vire en résistance pour sauver sa maternité

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité soutient la lutte du collectif demandant l'annulation de la décision prise le 29 janvier par l'**Agence régionale de santé** (ARS) de Basse-Normandie de ne pas renouveler l'autorisation des accouchements à la maternité de Vire. D'ores et déjà, le **samedi 30 mars** figure au calendrier de la mobilisation avec un rassemblement national organisé à Vire (**L'Humanité** des 30 janvier et 4 février).

Dans le XX^e les manifestations anti-avortement de plus en plus critiquées



Au-delà des protestations des féministes, que nous ne relayons pas systématiquement dans ces pages, mais qui ne lâchent rien, c'est maintenant le voisinage de l'hôpital Tenon qui se dit exaspéré par les manifestations mensuelles et les rosaires de rue des catholiques intégristes anti-avortement avenue Gambetta dans le XX^e arrondissement parisien. Au point que **Le Parisien** du 11 février publie un article sur le sujet. « *Y en a marre de ces photos monstrueuses de fœtus sanguinolents qu'ils exhibent alors qu'on fait les courses le samedi avec les enfants* », lâche Franck. « *Moi, je croyais que les prières de rues étaient interdites en France* », glisse la coiffeuse de l'avenue... ». « *Les habitants du XX^e devraient être plus gênés qu'on tue les enfants. Il faut*

les réveiller » répond Xavier DOR, de **SOS Tout-petits**, cité par **Le Parisien**. « *Qu'ils aillent en enfer* » renchérit le curé intégriste Guy PAGE rapporte également le journal. Décidément, après la déclaration de Christine BOUTIN le 7 février dans l'émission « Face aux chrétiens » (« *Pourtant Dieu sait si Mme BELKACEM a la beauté du diable et les idées du diable* »), l'apparition de références démoniaques dans les débats de société dans notre pas à de quoi surprendre...

Un meeting 100 % féminin dans le Val-d'Oise

Annoncé par **La Croix** du 7 février, la ville d'Eaubonne organisait le soir même l'unique réunion d'athlétisme féminine d'Europe. « *L'ambition est double : lancer un événement sportif original et amener les filles des quartiers au sport* » indique le quotidien.

Marion ROLLAND sacrée championne du monde de descente de ski alpin

On n'avait pas vu ça depuis 1966 à Portillo (Chili) lorsque Marielle GOITSCHÉL avait décroché la médaille d'or de la discipline reine de ski alpin : la descente. Marion ROLLAND, 30 ans, originaire des Deux-Alpes, est désormais la deuxième skieuse tricolore à avoir gravi la marche supérieure du podium. Elle a littéralement dévalé la piste verglacée de Schladming (Autriche) qui a occasionné de nombreuses chutes. Son sourire illumine la une de certains



journaux et de toutes les pages sport du 11 février. « *Une française championne du monde de descente à ski !* », s'exclame **Le Parisien**, « *La revanche de super Marion* », lance **L'Equipe**. « *Son exploit efface le souvenir de sa chute lors des Jeux de Vancouver en 2010 qui lui avait valu les moqueries de toute la planète* », précise le quotidien sportif, « *Marion ROLLAND, la divine surprise* » commente **Le Figaro**, alors que **Libération** titre « *Marion ROLLAND, une sacrée descente* »... Le premier français est arrivé pour sa part troisième de la descente homme.

Politique de périnatalité : l'urgence d'une remobilisation

La **Cour des comptes** a consacré un chapitre à la politique de périnatalité en France dans son rapport public annuel 2012. La Cour a réalisé en 2011 une enquête de suivi des recommandations qu'elle avait faites sur le sujet en 2006. La Cour avait alors dressé un bilan en demi-teinte des efforts entrepris, qui n'avaient pas suffi à amener notre pays au niveau de ceux qui lui sont comparables. Cinq ans plus tard, loin des améliorations espérées, la situation a plutôt eu tendance à se détériorer : la mortalité infantile stagne en France alors qu'elle poursuit sa baisse dans d'autres pays européens. Une remobilisation forte et rapide de l'ensemble des acteurs s'impose.

[Consulter le chapitre sur la périnatalité](#)

« Pilules, pas de panique : il faut le redire ! »

« Chaque semaine, chaque jour presque, sont mis avant les dangers d'une pilule puis d'une autre... sans que jamais ne soient évoquées les conséquences d'un arrêt brutal de contraception, en l'occurrence une grossesse non prévue !

Résultats : peur et méfiance ! ». Dans un communiqué du 29 janvier titré « Pilules, pas de panique : il faut le redire ! », le **Planning familial** constate qu'« on en oublierait presque que la pilule est d'abord un moyen de



contraception efficace, et qu'à ce titre, c'est un vrai progrès pour les femmes et les hommes qui choisissent de vivre une sexualité libre et épanouie ! ». L'association « s'interroge sur la façon dont se fait l'information aujourd'hui » alors qu'en France, en Europe et dans le monde, les droits des femmes à disposer de leur corps sont toujours malmenés et que personne ne se soucie de l'inapplication de la loi française de 2001. « A quand des messages clairs, objectifs, cohérents et rassurants ? » se demande le **Planning Familial**. Dans un communiqué du 30 janvier sur la pilule Diane 35 et génériques retirés du marché, le « Planning » déplore qu'aucune autre mesure ne soit annoncée notamment quant à l'encadrement des prescriptions, la formation des professionnels et l'information des personnes et tient à rappeler que le risque zéro n'existe pas. Enfin, le « Planning », attaqué par le député Gérard BAPT sur le site du **Journal du Dimanche**, répond dans un communiqué du 11 février à ces « accusations inacceptables ». « Gérard BAPT accuse sans preuve Le Planning Familial d'avoir distribué des pilules de 3G et 4G « comme des bonbons » »... « Dans le contexte actuel, la représentation nationale se grandirait à travailler à la défense de la contraception, de son accessibilité et à l'amélioration de la communication autour de celle-ci plutôt que de salir par des allégations mensongères voire diffamatoires le travail des professionnels salariés, bénévoles et militants du Planning Familial qui exige pour le moins des excuses » alors que le **JDD** leur a refusé un droit de réponse. Depuis nos dernières synthèses (22 et 28 janvier) encore beaucoup d'articles ont été publiés sur la suspension de Diane 35 ou « les risques » de la pilule. Nous ne retiendrons ici que la tribune collective publiée dans **Le Monde** du 2 février : « Pilule : arrêtons la surenchère et passons à l'actions », le portrait de Marion LARAT, la jeune femme qui a porté plainte, pour « atteinte involontaire à l'intégrité de la personne humaine » (« Comprimée » **Libération** du 30 janvier), ou le décryptage « L'œil du monde » sur « La contraception dans le monde » (« La grande variété des méthodes » **Le Monde** du 30 janvier). On saluera aussi la une de **Libération** du 29 janvier : « Pilule : liberté sur ordonnance », le quotidien rend hommage à cet « instrument formidable de libération des femmes » et publie les témoignages de quatre générations de femmes. Enfin **Elle** publie le 8 février un sondage **IFOP** exclusif qui fait titrer au magazine : « Pilule. La crise de confiance »...

Mères invisibles : de l'exclusion à « la honte d'être soi »

« Savez-vous qu'en France des milliers de familles arpentent nos villes à la recherche d'un hébergement pour la nuit, et parmi elles un grand nombre de femmes seules, enceintes ou avec un bébé ? Qu'elles quittent souvent la maternité avec leur bébé sans perspective d'hébergement ni lieu d'accueil, sous le regard impuissant des professionnels ? »... Le 26 janvier, **Rue 89** a publié une tribune de Christine DAVOUDIAN, Patrick BEN SOUSSAN, Armando COTE, Olivier DOUVILLE, Bernard GOLSE, professionnel-les de santé impliqué-es auprès des populations migrantes

[Lire la tribune sur le site Rue89](#)

« Soupçons sur une maternité de pointe »

Le quotidien **Libération** du 5 février consacre deux pages à la maternité de Port-Royal à Paris sous le titre « Soupçons sur une maternité de pointe ». En effet, une enquête a été ouverte après la mort in utero d'un bébé le 1^{er} février et une deuxième femme s'apprêtait à porter plainte pour « homicide involontaire ».

Un repaire de « sorcières » en plein Montreuil : la Maison des Babayagas

« Dans les contes slaves, les Babayagas sont d'effrayantes sorcières qui vivent dans une forêt impénétrable et dévorent voyageurs et jeunes enfants. Avec un brin d'ironie, comme pour prendre le contrepied de la vieilleuse, c'est le nom que se sont choisies les membres d'une association de retraitées de Montreuil », **Madame Figaro** du 7 janvier annonçait la réalisation d'un vieux projet : une résidence « mise sur pied pour des retraitées à faibles revenus mais avec une forte envie de partage ». « Cette structure d'habitation autogérée est une initiative unique en France » indique le magazine : « en plein centre ville, point de méchantes créatures, mais d'accueillantes dames âgées de 60 à 80 ans, installées dans un immeuble sorti de terre il y a quelques semaines »... L'information est reprise dans **Le Parisien Magazine** du 8 février sous le titre « Solidaires : elles vieilliront bien ensemble » : « à Montreuil, une résidence autogérée féministe permet à 21 retraitées de vivre leurs vieux jours autrement ».



La vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se faire dans la dignité



La **Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF)** et l'association **Femmes pour le dire femmes pour agir (FDFA)** ont diffusé un communiqué le 8 février pour souligner que « jouer sur la commisération pour exprimer la détresse affective et sexuelle des personnes handicapées et y répondre par la marchandisation des corps en proposant des aidant-es sexuel-les est une fausse solution, réductrice et de facilité. Une fausse solution qui résulterait en une plus grande exclusion et invisibilité par la création d'un service spécifique pour « ces pauvres handicapés », ainsi marginalisés ». « L'achat de services sexuels » s'inscrit », selon les associations, « dans la continuité de la prostitution, source de contraintes et de violences, domination du corps de l'autre par l'argent. Qu'est-ce qui justifierait que des femmes (la demande est essentiellement masculine) mettent encore une fois leur corps à la disposition des hommes, avec toutes les dérives potentielles que l'on connaît ». Et de proposer une solution : autoriser dans les institutions les rencontres entre deux personnes, les relations consenties entre pensionnaires et que des chambres soient mises à disposition des couples. « Changeons le regard de la société et ouvrons l'environnement afin de multiplier les opportunités de rencontres. Ainsi les personnes handicapées pourront gérer leur vie affective et sexuelle dans le respect de leur dignité et de celle de l'autre » demandent la CLEF et FDFA.

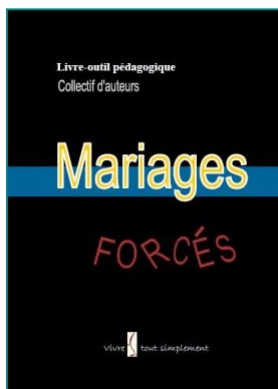
Lutte contre les violences

Violences faites aux femmes : la double peine des lesbiennes

« Les lesbiennes, en tant que femmes et homosexuelles, sont susceptibles d'être confrontées à deux formes sociales complexes de « marginalisation », l'une liée au fait d'être une femme, l'autre liée au fait d'avoir des relations sexuelles et affectives avec une personne du même sexe ». Alors que la 57^e session de la Commission de la condition de la femme se tient bientôt à New York sur le thème de « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » (lire « **Action institutionnelle** » page 6), le **Planning Familial**, soutenu par Corinne BOUCHOUX (sénatrice du Maine-et-Loire), organise un atelier-débat sur la question des violences lesbophobes le **mardi 5 mars** au Palais du Luxembourg à Paris. Il s'agira de comprendre l'invisibilité des violences faites aux femmes en raison de leur orientation sexuelle et de trouver des pistes pour agir au quotidien contre ces violences et la lesbophobie.

[Retrouver le programme sur le site du Planning familial](#)

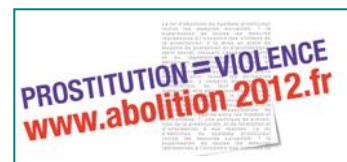
Un livre-témoignage sur les mariages forcés



Nous n'avions pas signalé la publication en 2012 de « Mariages forcés » aux éditions **Vivre tout simplement**. En partenariat avec le **Planning Familial** (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Var), Michel SUZZARINI, écrivain et animateur d'ateliers d'écriture, a rencontré différentes structures départementales pour mener un travail sur le thème du mariage forcé. Cet ouvrage à destination de collectivités, associations, ou toutes entités appelées à sensibiliser sur ce thème, se décline en trois parties : un récit écrit par Michel SUZZARINI à partir des mots donnés spontanément par les publics touchés ; des paroles et écrits des participants aux ateliers sur les thèmes attenants à celui du mariage forcé (mariage forcé, mariage, amour, garçons et filles...) ; et enfin, deux textes-témoignages extraits de manuscrits.

Abolition citoyenne du système prostitueur !

Le **Collectif Abolition 2012** annonce une initiative le **samedi 13 avril** après midi à Paris. Dans un court message le collectif écrit « Réservez la date dès maintenant pour être présent-e-s avec nous le samedi 13 avril à Paris. Ensemble, nous proclamerons l'abolition du système prostitueur ! La seule solution, c'est l'abolition, et l'abolition, c'est maintenant ! ». Plus d'informations sur le lieu et le programme seront mises en ligne dans les semaines qui viennent.



<http://www.abolition2012.fr/>

Trois mois avec sursis ont été requis contre l'ancien ministre Eric RAOULT

Trois mois avec sursis ont été requis contre l'ancien ministre Eric RAOULT, maire UMP du Raincy (Seine-Saint-Denis), soupçonné de violences conjugales (synthèse du 18 octobre 2012). Ce procès, qui fait suite à trois plaintes déposées par sa femme Corinne, se tenait le 7 février devant le tribunal correctionnel de Bobigny mais Corinne RAOULT a abandonné ses poursuites, contrairement au tribunal qui, lui, a instruit le procès. Le délibéré est attendu pour le 21 février (d'après agences).

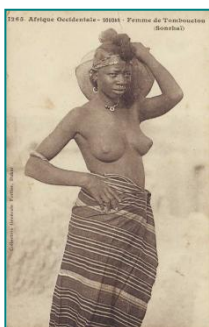
Mutilations génitales féminines : violences invisibles

Sous le titre « *Violences invisibles* », **Courrier international** du 31 janvier présentait le travail ; d'un graphiste espagnol, Jaime SERRA, directeur artistique de **La Vanguardia** de Barcelone, « *une vision anatomique et volontairement dérangeante des mutilations génitales féminines* ». Ces fausses infographies, réalisées sur le principe des livres de coloriage pour enfants, dénoncent les mutilations génitales infligées aux femmes dans le monde.

Suites de l'assassinat de trois militantes kurdes



Suite à l'assassinat de trois femmes kurdes, Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SOYLEMEZ, dans la nuit du 9 au 10 janvier au Centre d'information sur le Kurdistan de Paris (synthèse du 28 janvier), **Libération** consacre deux pages à l'affaire et estime qu'Omer GÜNEY est « *un suspect au profil déroutant* », « *décrit comme « gentil, naïf* », et *laisse ouverte la piste de la manipulation* ». Le quotidien souligne que « *la plupart des responsables kurdes croient à un complot contre le processus de paix* ».



Tombouctou redécouvre les femmes...

« Dans la cité du Nord reprise par l'armée, les islamistes terrorisaient les Maliennes, emprisonnées pour un vêtement mal ajusté ou une cigarette » **Libération** du 12 février témoigne : « A Tombouctou, tout le monde l'appelle, avec un mélange de crainte et de répulsion, « la prison des femmes ». C'est là (...) dans le centre-ville, que les islamistes ont enfermé des mois durant celles qui avaient le simple tort de porter un vêtement jugé impudique ou tout simplement d'avoir une démarche considérée comme provocante ». Plusieurs témoignages racontent la « terreur » exercée par les « barbus ».

Retour sur les affaires de viol en inde

Deux journaux sont revenus récemment sur les affaires de viols en inde (synthèses des 7 et 22 janvier). **Marie Claire** daté du mars indique que « après l'indignation, les Indiennes se mobilisent contre les pratiques humiliantes des policiers et des juges à l'égard des femmes victimes de violences sexuelles ». « Vite, une vraie justice pour les femmes violées » s'exclame le mensuel. **Libération** du 5 février consacrait deux pages au sujet sous le titre « Comment enlever la peur que nous avons toutes en nous ? ». « Plus de deux mois après le viol et le meurtre d'une jeune femme à New Delhi, étudiantes et militantes dénoncent les atteintes donc sont victimes les indiennes ». Et, alors que les accusés du viol du 16 décembre plaide non coupables, le quotidien indique que le gouvernement indien a légiféré dans l'urgence pour répondre à la pression populaire (« Une loi a minima en réponse à l'émoi »). Et de souligner que « le viol conjugal est passé sous silence » et qu'il y a « toujours l'impunité pour les militaires coupables de viols ».



Solidarité avec Pinar SELEK (suite)

Plusieurs nouvelles réactions à signaler suite à la condamnation de Pinar SELEK à la prison à perpétuité alors qu'un mandat d'arrêt est lancé contre elle en Turquie (synthèse du 28 janvier). **L'Assemblée des Femmes**, « profondément touchée » par le verdict de réclusion criminelle à perpétuité qui frappe la féministe turque a diffusé un communiqué le 29 janvier « pour lui exprimer tout son soutien et à dire toute sa colère contre un verdict stupide, indigne et inique ». « Que la Turquie cesse de harceler Pinar SELEK », **Le Monde** du 31 janvier a publié une tribune collective pour défendre la sociologue, une « chercheuse engagée, militante féministe et pacifiste (...) qui s'est activement mobilisée pour la reconnaissance et les droits des personnes auprès desquelles elle a travaillé (les enfants des rues, les transgenres, les femmes, les Kurdes) ». « La solidarité autour de cette militante en exil ne doit pas faiblir » s'exclame de son côté Jean MALIFAUD, représentant du SNESUP-FSU au procès de Pinar SELEK, dans un texte publié par **L'Humanité** du 8 février. Enfin, le Collectif de soutien, qui a assisté au procès de Pinar SELEK, souligne que les contacts noués, ensemble et individuellement, « sont sûrement ce que nous ramenons de plus précieux d'Istanbul. Bien sûr, cela ne diminue en rien le choc de la sentence prononcée contre Pinar ». « Mais pour reprendre une image qui lui est chère, là-bas, pendant ces quelques jours, des chemins se sont croisés, des liens se sont tissés. Ces rencontres nous donnent la force et l'énergie de poursuivre, ici, la campagne engagée pour la liberté de Pinar SELEK » indique le collectif.



Culture, communication

« Wadjda » d'Haifaa AL-MANSOUR

On l'attendait, la sortie de « Wadjda » fait grand bruit dans les médias du 6 février, jour de sa sortie en salle. Le premier long métrage de la Saoudienne Haifaa AL-MANSOUR avait en effet reçu un triomphe à la Mostra de Venise (synthèse du 4 septembre 2012). « Une petite fille rebelle se heurte au monde des adultes. Déjà vu ? Non pas quand ce monde est celui de Riyad, la capitale d'Arabie saoudite, filmée comme on ne l'a jamais vue. Pour cause, Wadjda est le premier long-métrage de fiction jamais réalisé dans le royaume » (**Le Monde**). « Œuvre pionnière du cinéma saoudien » qui « fait intelligemment avancer la cause des femmes au sein du royaume wahhabite » (**La Croix**). « Saoudienne et féministe », Haifaa AL-MANSOUR signe un film « percutant » (**Le Parisien**). « Un film de femmes, une œuvre forte » (**La Vie** du 31 janvier). « Plus doux qu'un réquisitoire, son film encourage l'indépendance de la femme comme le droit à la différence. Et avec humour : le concours de récitation coranique où Wadjda annonce qu'elle veut un vélo est un joli pied de nez. Le film est sensible et intense » (**Télérama**). Le 4 février, sous le titre « Haifaa AL-MANSOUR: en jeans et sans voile », **Libération** dressait en dernière page le portrait de cette cinéaste « Pionnière timide et confiante » qui vient de tourner « le premier film saoudien de l'Histoire du cinéma. Saoudien, car produit et tourné en Arabie Saoudite, avec des acteurs saoudiens, femmes et hommes. Qui plus est, un film féministe ». Le magazine **Elle** enfin, a rencontré la cinéaste et publie l'entretien dans son édition du 8 février sous cette phrase de Haifaa AL-MANSOUR reprise en titre « On peut imposer sa liberté même quand tout est proscrit ».



LINDER Femme/objet au Musée d'Art moderne



Le **Musée d'Art moderne** (MAM) de la Ville de Paris présente la première rétrospective consacrée à l'artiste britannique Linder STERLING dite LINDER. Le parcours de l'exposition présente les trois grands axes de son travail : les arts visuels, la musique et la mode. Avec près de 200 œuvres, elle rassemble un large choix de photographies, photomontages, boîtes lumineuses et œuvres sur papier, mais aussi des costumes, des vidéos, du son et la retransmission de performances, notamment le concert de 1981 durant lequel elle portait une robe constituée de viande crue ! Le MAM souligne que « le collage lui permet de créer des images transgressives engagées dans une action politique féministe. Linder décrit ses œuvres comme des "auto-montages". Elle souhaite rompre l'image idéale de la femme en faisant le portrait de son aliénation.

Prélevant ses éléments aussi bien dans les magazines érotiques que dans les revues automobiles, culturelles ou culinaires, toutes époques confondues, Linder réalise des œuvres dans lesquelles la femme n'est qu'un objet commercial, voire un « sex toy », dénonçant ainsi toutes les violences qui lui sont faites. Et au-delà de ses dénonciations féministes, l'artiste met en évidence d'une manière particulièrement efficace, l'indécence contenue dans l'imagerie publicitaire ». (Illustration © LINDER).

Les femmes à l'honneur au Festival international du film de Berlin

Du 7 au 17 février 2013, plus de 400 films sont présentés dans le cadre de la 63^e édition du **Festival international du film de Berlin**. 19 d'entre eux seront en compétition pour l'Ours d'or. Cette année, ce seront les femmes, mais aussi les films indépendants et les personnages « en lutte contre des systèmes sans pitié » qui seront mis à l'honneur. C'est ce qu'a déclaré il y a quelques jours le directeur du Festival, Dieter KOSSLICK (Information **Fondation Robert Schuman** du 4 février).

Les dix ans du Festival au Féminin !

Implanté dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, le **Festival au Féminin** propose chaque année au public un certain regard sur la femme: celui de l'artiste. Du **1^{er} au 8 mars**, le théâtre, la musique, les arts plastiques et les performances sont au rendez-vous de cet événement fédérateur qui fêtera en 2013 ses dix ans. Le festival voit la poursuite des initiatives engagées les années précédentes, « *notamment dans la diversité des lieux de représentation, mais aussi dans la proposition d'évènements exceptionnels. La programmation s'attachera alors à mettre en avant une fois encore la création artistique féminine mais aussi, à mettre en lumière, par son propos, des parcours de femmes, qu'ils soient ceux des actrices elles-mêmes, de personnages célèbres, réels, vraisemblables ou simplement rêvés* ».



« Le Salon des refusées » de Claire DITERZI



En octobre 2010, Claire DITERZI, qui venait de composer la musique du spectacle « Rosa La Rouge », dans lequel elle interprète la révolutionnaire Rosa LUXEMBOURG, devenait la première artiste provenant des musiques actuelles à obtenir une résidence à la **Villa Médicis** à Rome. « *Pour Claire DITERZI, la chanson un art noble et une recherche personnelle Des squats punks aux théâtres, elle a toujours tracée sa voie avec audace et exigence* ». A quelques jours de son nouveau spectacle, **Télérama** a rencontré Claire DITERZI, l'invitée de la semaine dans l'édition papier du 23 janvier et, en vidéo, sur le site de l'hebdomadaire. « *Des textes intimes, un chant sobre, le son rugueux d'une viole de gambe... L'inclassable Claire DITERZI rentre de la villa Médicis avec un album magistral* » souligne **Télérama** qui voit en elle « *l'artiste la plus singulière et audacieuse de la chanson française* ». Son album est intitulé « Le Salon des refusées » en référence à sa nomination **Villa Médicis**, qui déclencha une vague de violentes protestations dans le monde de la musique contemporaine, et à l'exposition des refusés qui rassembla en 1863 peintures et sculptures refusées par le jury du Salon Officiel et qui allait marquer par sa grande modernité le début de la libération de la peinture...

« Tout tourne autour du soleil » de Keny ARKANA

« *Elle est en rogne, Keny ARKANA. Elle n'a pas changé de bord depuis sa première « mix-tape » (compilation) produite en 1999, à 17 ans, avec le collectif marseillais Etat Major. Rappeuse radicale, allergique au vedettariat, aux photos, au monde marchand, c'est une petite meuf de la Plaine, zone populaire du centre de Marseille* », **Le Monde** du 15 décembre consacrait une page à la rappeuse Keny ARKANA. Sous le titre « *Indomptable Keny ARKANA* », le quotidien du soir dresse le portrait de cette « *indignée* ». Une « *voix féminine, habitée sur scène de diables briseurs et de démons turbulents et qui casse les stéréotypes machistes du hip-hop, comme DIAM's en son temps* ».



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>